

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Prise d'acte des déclarations individuelles d'apparement des Conseillers communaux

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1234-2, L1522-4 § 1er et L1523-15 ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.04) prenant acte du désistement :

- de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale de la liste UP! qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;
- de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal de la liste REVEIL CITOYEN qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.05) validant les pouvoirs :

- de Monsieur Arnaud LOMBARDO, Conseiller communal élu premier suppléant de la liste UP! à laquelle appartenait Madame Vincianne PIRARD le 13 octobre 2024 ;
- de Madame Corinne DOSSERAY, Conseillère communale élue première suppléante de la liste REVEIL CITOYEN à laquelle appartenait Monsieur Pascal PIEDBOEUF le 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.06) prenant acte de la prestation de serment de MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY, Conseillers communaux suppléants remplaçant respectivement

Madame Vincianne PIRARD et Monsieur Pascal PIEDBOEUF s'étant désistés du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 :

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.07) prenant acte de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.08) prenant acte de l'identité des Chefs de groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.09) :

- déclarant le projet de pacte de majorité déposé par le groupe politique UP! recevable ;
- adoptant le projet de pacte de majorité présenté par le groupe politique UP! ;
- constatant l'identification des Bourgmestre, Échevins et Président pressenti du CPAS, telle que reprise au projet de pacte de majorité ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.10) validant les pouvoirs des Membres du Collège communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.11) prenant acte de la prestation de serment de Monsieur le Bourgmestre Daniel BACQUELAINE et le déclarant installé dans sa fonction ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.12) prenant acte de la prestation de serment de MM. les Échevins élus Dominique VERLAINE, Anne THANS-DEBRUGE, Laurent RADERMECKER, Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME, et les déclarant installés dans leur fonction ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.13) élisant Monsieur Bruno LHOEST en qualité de Président du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.14) prenant acte du tableau de préséance des membres du Conseil communal ;

Attendu que les Conseillers communaux composant le Conseil communal ont été élus sur quatre des quatre listes présentes lors des élections communales du 13 octobre 2024 ;

Que trois de ces quatre listes, à savoir « UP! », « GENERATIONS CHAUDFONTAINE » et « REVEIL CITOYEN » ne disposaient pas d'un numéro d'ordre national au regard de la législation susvisée ;

Que, conformément à ladite circulaire du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes, les Conseillers communaux élus sur ces trois listes peuvent faire une déclaration d'appartenance ;

Que, par ailleurs, les Conseillers communaux élus sur la liste « PS » qui souhaitent s'apparenter peuvent également faire une telle déclaration ; que s'ils décident de ne pas s'apparenter, ils seront comptabilisés comme appartenant au groupe politique sur lequel ils ont été élus ;

Vu le courriel adressé le 4 novembre 2024 par Monsieur le Directeur général aux Conseillers communaux élus, relatif aux déclarations d'appartenance ;

Vu les déclarations individuelles d'appartenance déposées par MM. les Conseillers communaux BACQUELAINE, VERLAINE, THANS-DEBRUGE, RADERMECKER, GRISARD de la ROCHETTE, VEYS, JEUNEHOMME, TINTNER-LEBRUN, CHAPPELLE-LESPIRE, BRUNDSEAUX, LHOEST, DEGEN, MUSCH, DORBOLO, LALOUX, GUSTIN, STREEL, LOMBARDO, NOEL, DEMONTY, VENDY, BAIBAI, POLI et COUNE ;

Attendu que MM. les Conseillers communaux Colette LATIN-GAASCHT, Olivier GRONDAL et Corinne DOSSERAY ne souhaitent pas s'apparenter ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

des déclarations individuelles d'apparement suivantes :

UPI 18 membres	Apparement
---------------------------------	-------------------

Monsieur BACQUELAINE Daniel	MR
Monsieur VERLAINE Dominique	LES ENGAGES
Madame THANS-DEBRUGE Anne	MR
Monsieur RADERMECKER Laurent	MR
Monsieur GRISARD de la ROCHETTE Didier	MR
Madame VEYS Caroline	MR
Monsieur JEUNEHOMME Alain	MR
Madame TINTNER-LEBRUN Valérie	MR
Madame CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	MR
Monsieur BRUNDSEAUX Olivier	MR
Monsieur LHOEST Bruno	MR
Monsieur DEGEN Charles	MR
Monsieur MUSCH François	MR
Madame DORBOLO Isabelle	LES ENGAGES
Monsieur LALOUX Benoît	LES ENGAGES
Monsieur GUSTIN Gilles	MR
Madame STREEL Julie	MR
Monsieur LOMBARDO Arnaud	MR

GENERATIONS CHAUDFONTAINE 5 membres	Apparement
--	-------------------

Monsieur NOEL Axel	PS
Madame DEMONTY Camille	PS
Madame VENDY Noémie	ECOLO
Madame LATIN-GAASCHT Colette	Néant
Monsieur BAIBAI Jacques	PS

REVEIL CITOYEN 2 membres	Apparement
---	-------------------

Monsieur GRONDAL Olivier Néant
Madame DOSSERAY Corinne Néant

PS 2 membres	Apparement
-------------------------------	-------------------

Monsieur POLI Antoine PS
Madame COUNE Carole PS

ETABLIT comme suit la répartition politique du Conseil communal de Chaudfontaine :

- MOUVEMENT REFORMATEUR (MR) 15
- PARTI SOCIALISTE (PS) 5
- LES ENGAGES 3
- ECOLO 1